

# BULLETIN DE SOUTIEN ANNUEL PARTICULIERS / ASSOCIATIONS



## OUI, JE DONNE !

J'approuve l'action d'Alpilles TV pour aider à contribuer intensément à la découverte et à la mémoire de nos Alpilles en donnant pour l'ensemble des missions sociales :

- 80 € pour contribuer à une vidéo
- 150 € pour contribuer à un reportage
- 250 € pour aider un jeune talent

J'approuve l'action d'Alpilles TV en devenant Ambassadeur pour participer activement à la valorisation de nos Alpilles, par un don de :

- 500 €
- Autre montant \_\_\_\_\_ €

## QUI SUIS-JE ?

NOM \_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_ PAYS \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE \_\_\_\_\_ e-MAIL \_\_\_\_\_

L'adresse est indispensable pour recevoir le reçu fiscal. Il n'est plus nécessaire de le joindre à votre déclaration, à présenter en cas de contrôle fiscal.

- J'accepte de recevoir mon reçu fiscal par mail (formule la plus économique en frais de gestion)
- Je souhaite recevoir la documentation "Legs, donation et assurance-vie"

## PAIEMENT

- Je joins un chèque à l'ordre d'Alpilles TV

BULLETIN DE SOUTIEN A RENVoyer A Alpilles TV 54A Chemin de la Combette I 13210 Saint Rémy de Provence, France [contact@alpilles.tv](mailto:contact@alpilles.tv)

*Les dons des particuliers bénéficient d'une réduction d'impôts de 75% jusqu'à 537€. Au-delà, et dans la limite des 20% des revenus imposables, la défiscalisation est encore de 66% avec report de l'excédent sur les cinq années suivantes.*



[www.alpilles.tv](http://www.alpilles.tv)

